

Monsieur le Président de l'HAS
Pr Jean-Luc HAROUSSEAU
2 av du stade de France
93218 ST DENIS LA PLAINE
Cedex
14 rue Vésale
75005 PARIS
Tél : 01.43.36.22.14
<http://www.amuf.fr>
mail : secretariat@amuf.fr
association loi 1901, 97/3060
FMC : 100 233

Monsieur le Président et cher confrère,

Nous tenons à vous informer par la présente de la suspension de la participation de l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) à l'élaboration et aux recommandations de « bonnes pratiques concernant l'Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) seule devant une situation de détresse médicale ».

Nous estimons que le but et la volonté initiale qui consistait à prodiguer par les infirmiers, aux malades, des soins et des thérapeutiques en attendant l'arrivée d'un médecin ou d'une unité mobile hospitalière, est actuellement détournée de ses objectifs. Nous constatons sur le terrain que, notamment au niveau de l'institution des Sapeurs Pompiers, sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, le personnel infirmier est autorisé à la réalisation d'actes médicaux comme les actes d'intubation, de sédation et d'analgésie.

Nous avions, au cours d'une réunion avec le Samu de France émis de nombreuses réserves quant au développement de compétences médicales données aux infirmiers par le biais de protocoles. Il nous semble urgent de vous informer qu'une nouvelle forme d'autonomie médicale est en train de naître en France du fait que des infirmiers, sous prétexte qu'il n'y aurait plus de médecins, sont autorisés à réaliser des actes de spécialités médicales.

La médecine d'urgence et la médecine en général, vous le savez Monsieur le Président et cher confrère, n'est pas une somme de protocoles à appliquer. Si la Nation a construit une faculté de médecine, c'est justement pour avoir sur l'ensemble du territoire, une compétence médicale, une formation médicale, une déontologie médicale.

Nous ne pouvons accepter que d'un côté, il y ait les malades qui soient pris en charge par des médecins compétents et formés et de l'autre, par une nouvelle sorte d'officiers de santé comme à l'époque de Napoléon. Nous n'allons pas vers la qualité des soins. Nous ne sommes absolument pas contre les Sapeurs Pompiers ni contre la profession d'infirmier.

Si néanmoins vous acceptez ce recul de la présence des médecins, notamment lors des actes d'urgence, il nous semble que vous remettiez en cause profondément la profession médicale.

Nous souhaitons donc connaître les intentions de la Haute Autorité de Santé et vers quel système de santé public et sanitaire vous souhaitez entraîner le pays, notamment concernant la médecine d'urgence.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour une entrevue afin d'éclaircir ce qui peut être un simple malentendu et vous prions de croire, Monsieur le Président et cher confrère, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Patrick PELLOUX
Président de l'AMUF

Copie :

- Mr le Ministre de la santé et du travail – Mr Xavier BERTRAND - 127 rue Grenelle – 75007 PARIS 07 SP
- Mme Annie PODEUR – Directrice Générale de l'Organisation des Soins - 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
- Dr Jean-Yves GRALL – Directeur Général de la santé - 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP